



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 27/2025

Portant réglementation du stationnement lors du Spectacle
d'Halloween organisés aux Ecuries de Jade

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande faite par Mr ABILY et Mme RAYMOND, qui représentent l'Association MJ HORSES EVENT d'Eckwersheim, pour l'organisation du spectacle d'Halloween du vendredi 31 octobre au samedi 01 novembre 2025, aux Ecuries de Jade,

CONSIDERANT que pour permettre le déroulement de cette manifestation en toute sécurité, il est nécessaire de prendre des mesures réglementant le stationnement des véhicules,

A R R E T E :

Article 1 : A l'occasion du spectacle d'Halloween, le stationnement des véhicules sera interdit sur les 3 places devant le n° 6 rue du Général de Gaulle à Eckwersheim : le vendredi 31 au samedi 01 novembre 2025.



Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par la commune d'Eckwersheim.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- à l'Association MJ Horses Event

ECKWERSHEIM, le 20 octobre 2025



Le Maire
Camille BADER